Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Délégation à la mobilité et aux carrières** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **SG/DMC/2018-649** **04/09/2018**

Date de mise en application : 04/09/2018
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 04/09/2018
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Avis de vacance d'un emploi de chef de service "gouvernance et gestion de la politique agricole commune" (PAC) à la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPEE)

Le 4 septembre 2018

JORF n°0203 du 4 septembre 2018

Texte n°37

Avis de vacance d’un emploi de chef de service

Est susceptible d’être vacant au ministère de l’agriculture et de l’alimentation, l’emploi de chef de service « gouvernance et gestion de la politique agricole commune » à la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE).

La DGPE pilote, pour les secteurs agricole, agroalimentaire, du cheval, de la forêt et du bois, l’action du ministère relative à l’orientation et au développement des productions et des filières, à la gestion des marchés, aux relations commerciales, à l’aménagement et au développement des territoires ruraux et, sous réserve des compétences de la direction générale de l’alimentation, à l’environnement. Elle négocie et met en œuvre la politique agricole commune. Elle coordonne l’action des directions du ministère en matière de relations européennes et internationales ainsi qu’en matière de relations avec les collectivités ultra-marines.

Le chef de service « gouvernance et gestion de la politique agricole commune » est chargé du pilotage des ressources humaines, de la performance, des moyens de fonctionnement et des crédits d’intervention des programmes budgétaires qui relèvent de la direction générale. Il coordonne la tutelle des établissements publics et le suivi du réseau des services déconcentrés qui mettent en œuvre les politiques publiques portées par la direction générale en lien avec le secrétariat général.

Le chef de service « gouvernance et gestion de la politique agricole commune » détermine les modalités de gestion nationale des aides directes du premier pilier de la politique agricole commune (PAC) ainsi que des aides surfaciques du second pilier. Il coordonne la programmation, la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation des programmes de développement rural. Il définit les règles transversales applicables aux contrôles des aides de la PAC, coordonne le suivi des audits et de leurs recommandations et supervise les organismes payeurs d’aides européennes. Il contribue à l’harmonisation, à la simplification et la sécurisation des procédures.

L’activité du service sera structurée autour de deux enjeux majeurs que sont la préparation de la négociation et de la déclinaison nationale de la PAC 2020, notamment la préparation du plan stratégique national, ainsi que la poursuite des actions visant à réduire les refus d’apurement liés à une non-conformité des règles de la PAC et à mener à bien le retour au calendrier normal de versement des aides de la PAC.

Le chef de service est chargé d’animer les deux sous-directions du service.

Pour assurer ces missions, le candidat devra disposer d’une connaissance approfondie de l’environnement institutionnel européen et des politiques conduites par le ministère et notamment de la PAC, ainsi que de son fonctionnement (administration centrale, services déconcentrés et opérateurs). Il devra posséder de solides aptitudes à l’encadrement supérieur, à l’animation d’équipes et à la négociation. Une expérience professionnelle dans le secteur des relations européennes et des négociations budgétaires est requise.

Conformément aux dispositions du décret n° 2012-32 du 9 janvier 2012 modifié relatif aux emplois de chef de service et de sous-directeur des administrations de l’Etat, les candidatures accompagnées d’un curriculum vitae, doivent être transmises par la voie hiérarchique, à la DGPE, à l’attention de Mme Valérie METRICH-HECQUET, directrice générale, 3, rue Barbet-de-Jouy, Paris (7e) et à la déléguée à la mobilité et aux carrières, à l’attention de Claudine LEBON à l’adresse suivante claudine.lebon@agriculture.gouv.fr, secrétariat général du ministère de l’agriculture et de l’alimentation, 78, rue de Varenne, Paris (7e), dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française.